



**PRÉPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS
PROFESSIONNELS
Campagne 2020**

**Réunions d'information des agents
Janvier 2020**



Préparation Concours et Examens professionnels

Ce que nous allons aborder

- 1. LES ENJEUX D'UN PROJET DE PRÉPARATION
- 2. LE DISPOSITIF ET LES MODALITÉS DE PRÉPARATION
- 3. TESTS ET ORIENTATIONS SUITE AU TEST
- 4. LA CAMPAGNE D'INSCRIPTION 2020

1. LES ENJEUX D'UN PROJET DE PRÉPARATION



Enjeux d'un projet de préparation

- Agent et employeur disposent d'un **document d'information** réalisé à leur attention par le CNFPT
- **Engagement tripartite** formalisé dans un Règlement national
 - Pour l'agent = s'engager dans une **démarche réfléchie**
 - Pour l'employeur = **permettre à l'agent de se former** dans une perspective d'évolution professionnelle et de carrière
 - Pour le CNFPT = **offrir des préparations** adaptées
- **Importance capitale de la réflexion préalable :**
 - le concours ou l'examen visé constitue-t-il le **bon choix** par rapport au projet professionnel ?
 - quelle validité et **faisabilité** du projet ? (concilier préparation et activité professionnelle, travail personnel à fournir)
 - quelles conséquences possibles ? (responsabilités supplémentaires et nouvelles, nécessité de mutation, mobilité)

Enjeux d'un projet de préparation

LE CONCOURS OU L'EXAMEN RESTE CERTAINEMENT LE MOYEN LE PLUS RAPIDE POUR ÉVOLUER.

CEPENDANT, DEUX POINTS SONT À PRENDRE EN COMPTE :

- **La mobilité**

L'inscription d'un fonctionnaire sur la liste d'aptitude n'oblige pas l'autorité territoriale à nommer celui-ci. Toutefois, l'agent peut être nommé par une autre collectivité.

- **Le cadre d'emplois**

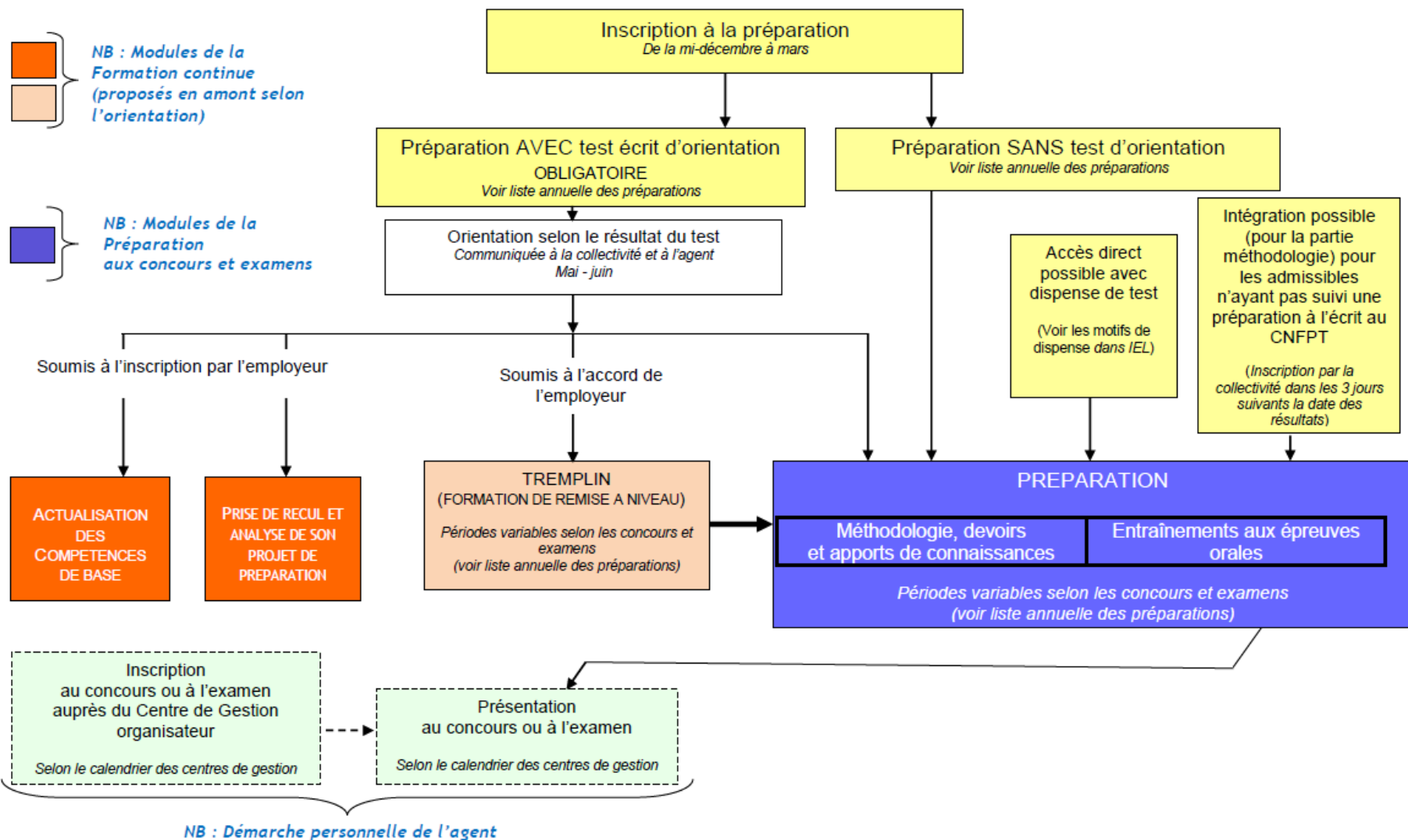
Il est important de bien connaître et de se préparer aux futures missions du cadre d'emplois. Par exemple, un rédacteur qui réussit le concours d'attaché, ou un technicien le concours d'ingénieur.

2. LE DISPOSITIF ET LES MODALITÉS DE PRÉPARATION



Dispositif de la préparation aux concours et examens professionnels

NB : les périodes sont données à titre indicatif



MODALITES PEDAGOGIQUES

PRÉPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS DE CATÉGORIE C

- tout en présentiel
- parfois, mise à disposition de ressources en ligne

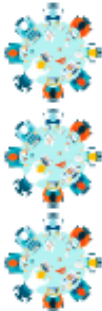






PRÉPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS DE CATÉGORIE A ET B

- utilisation généralisée d'une plate-forme de formation à distance dénommée Formadist
- ajout de séquences de travail à distance pour la méthodologie des épreuves et les apports de connaissances
- devoirs et corrections de devoirs à distance (concours ou examen blancs en présentiel)
- mise à disposition de ressources et exercices en ligne

EXEMPLE : cursus

Epreuves d'admissibilité	Apprendre en autonomie <i>Apprendre à apprendre – utilisation des ressources à distance</i> Présentiel : 6 h / 1 jour Distanciel : 3 h / 0,5 jour Rédaction d'un rapport technique assorti de propositions portant sur une spécialité <i>Méthodologie – Travail en mode projet – 3 devoirs – 1 examen blanc – 3 webinaires de correction</i> Présentiel : 24 h / 4 jours (dont 3 h dédiées à l'examen blanc) Distanciel : 18 h / 2,5 jours (3 h par devoir soit au total 9 h pour 3 devoirs)
Apport de connaissances	Culture territoriale Présentiel : 12 h / 2 jours Distanciel : 27 h / 4,5 jours
Epreuves d'admission pour les admissibles	Entretien avec le jury <i>Projet professionnel et acquis de l'expérience – Méthodologie – Mise en situation – ressources à distance</i> Présentiel : 9 h / 1,5 jours Distanciel : 3 h / 0,5 jour

EXEMPLE : programmation

DATES	MODULES	PRESENTIEL	DISTANCIEL	DEVOIRS
Semaine 2 à 4 Du 11 au 29 janvier 2021	Apprendre en autonomie 6h			
	Méthodologie à la rédaction d'une note 6h			
	Méthodologie à la rédaction d'une note 6h			
*A partir du 1er février 2021	Devoir N°1 à réaliser sur copie (épreuve de 3h)			
Au plus tard le mardi 16 février 2021	Dépôt de votre copie N°1 scannée sur la plateforme FORMADIST <u>par le stagiaire</u>			
Le 3 mars 2021	Mise à disposition de la grille de correction du devoir N°1 sur la plateforme FORMADIST par le formateur			
Semaine 10 Du du 8 au 12 mars 2021	Webinaire de retour collectif sur les copies DEVOIR 1 (durée 1h)			
*A partir du 12 mars 2021	Devoir N°2 à réaliser sur copie (épreuve de 3h)			
Semaine 12 Du 15 au 18 mars 2021	Méthodologie à la rédaction d'une note 3h			

3. TESTS ET ORIENTATIONS SUITE AU TEST



Test d'orientation

- L'accès aux préparations est soumis à un **test écrit d'orientation sur table**
 - permet de vérifier que l'agent dispose des acquis et des compétences indispensables pour engager une préparation dans de bonnes conditions
 - porte sur les compétences en expression écrite et/ou en mathématiques
- Des tests harmonisés au niveau national
 - multifilières
 - [par catégorie](#) A, B et C
- Certaines préparations ne nécessitent pas de test préalable
 - pour savoir si une préparation est soumise à test, voir la [liste des préparations](#)

Orientations possibles suite au test

- Le test de chaque agent est corrigé par les formateurs CNFPT
- La correction permet à partir d'une grille nationale d'orienter chaque personne individuellement
- L'orientation est communiquée à l'agent et à son employeur

Suite au test, 4 orientations possibles :

1. Orientation en préparation
2. Orientation vers une formation Tremplin
3. Orientation vers une formation « Prise de recul et analyse de son projet de préparation »
4. Orientation en « Actualisation des compétences de base »

3.1. Orientation vers une formation Tremplin



Formations TREMPLIN

- Il existe des [Tremplins](#) pour chaque catégorie : A, B, C.
- Il s'agit de formations relevant de la formation continue.
- Concernent :
 - des personnes **souhaitant une remise à niveau** et s'inscrivant **de leur propre initiative** (inscription par l'employeur via IEL)
 - des personnes ayant fait une **inscription à une préparation orientées vers un Tremplin par le CNFPT** suite au test d'orientation
- Délivrance d'une attestation de validation de la formation Tremplin, valable 24 mois

Formations TREMPLIN

Tremplins C

- Deux Tremplins
 - "[Fondamentaux de la langue écrite et orale](#)" (Français) = 10 jours
 - "[Résolution de problèmes de nature mathématique](#)" (Mathématiques) = 7 jours
- Les Tremplins C couvrent une partie du degré 3 et le degré 4 de l'ANLCI

Formations TREMPLIN

Tremplins B

- "Perfectionnement en communication écrite"
 - Durée de 7 jours

Tremplins A

- Deux Tremplins "Maîtrise de la communication écrite"
 - A : 6 jours
 - A Principal : 4 jours

3.2. Orientation en « Prise de recul et analyse de son projet de préparation »



« Prise de recul et analyse de son projet de Prépa »

- L'orientation dans le dispositif « **Prise de recul et analyse de son projet de préparation** » est préconisée aux agents de catégorie B ou A dont les résultats au test indiquent des prérequis insuffisants pour suivre la formation Tremplin avec bénéfice
- Cette orientation **ne permet pas l'entrée dans la session de préparation** à laquelle se sont inscrits les agents et stoppe donc le processus d'intégration dans la prochaine préparation
- Il est proposé à ces personnes de suivre un stage d'une journée intitulé « **Prise de recul et analyse de son projet de préparation** »
 - Ce stage n'est pas obligatoire, il a pour but d'accompagner l'agent pour ne pas le laisser sans solution alternative
 - Ce stage permet :
 - d'identifier les difficultés rencontrées lors du passage du test
 - de bâtir un plan d'action de formations à suivre pour résoudre ces difficultés
- Ce stage nécessite une inscription via IEL par l'employeur

3.3. Orientation en « Actualisation des Compétences de Base »



Orientation en Compétences de Base

- L'orientation dans le dispositif « **Actualisation des compétences de base** » est préconisée aux agents de catégorie C dont les résultats au test indiquent des prérequis insuffisants
- Cette orientation **ne permet pas l'entrée dans la session de préparation** à laquelle se sont inscrits les agents et stoppe donc le processus d'intégration dans la prochaine préparation
- Ces formations nécessitent une inscription par l'employeur

4. CAMPAGNE D'INSCRIPTION 2020



SITE WEB

Se former | Évoluer | S'informer | Nous connaître

Nord

Suivre une formation

S'inscrire

Se former autrement

Venir en formation

Accéder à vos espaces numériques

Choisir une formation

Former vos agent.e.s



Vos contacts

Rechercher

Se former | Évoluer | S'informer | Nous connaître

Nord

Accueil > Se former > Suivre une formation > Choisir une formation

A : + -

Se former

Suivre une formation

Trouver une formation

Choisir une formation

Inscription en ligne

Venir en formation

Se former autrement

Accéder à vos espaces numériques

Former vos agents

CHOISIR UNE FORMATION



Le CNFPT propose une offre de service afin d'accompagner les différentes étapes du parcours professionnel d'un agent, en prenant en compte les diverses situations de l'évolution professionnelle ou de la transition professionnelle, du recrutement jusqu'à la fin d'activité. La classification des formations suit les évolutions des politiques publiques et des métiers et sont organisées selon une triple dimension : les politiques publiques, les compétences transversales et la responsabilité sociale.

JE SOUHAITE ME PROFESSIONNALISER



JE SOUHAITE PRÉPARER UN CONCOURS, UN EXAMEN PROFESSIONNEL



JE SOUHAITE ÊTRE FORMÉ APRÈS NOMINATION DANS UN CADRE D'EMPLOI



JE SUIS POLICIER OU POLICIÈRE MUNICIPAL



PRÉPA CONCOURS ET EXAMENS
Notre dispositif Nord Pas-de-Calais



CALENDRIER

- **Période d'inscription : du 16/12/2019 au 06/03/2020 (délai de rigueur)**

- **TESTS**

- Artois Bassin Minier : 31/03 ou 01/04 ou 02/04/2020
- Hainaut Avesnois Cambrésis : 01/04 ou 02/04/2020
- Littoral : 30 ou 31/03/2020 à Hazebrouck
- Métropole : 31/03/2020 à Lezennes

IMPORTANT : le territoire choisi pour passer le test sera celui sur lequel le stagiaire suivra la formation (sauf préparations organisées à Lille pour cause d'effectif faible).
Chaque inscrit recevra une convocation individuelle précisant la date et l'horaire.

- Tests aménagés avec du matériel pour les personnes en situation de handicap : 06/04/2020 à Lille (délégation CNFPT)

Formations territorialisées ou régionales

- Les **préparations territorialisées** sont celles dont les effectifs permettent l'ouverture de groupes sur les territoires. Le souhait de l'agent est respecté.
- Les **préparations régionales** sont celles dont l'effectif est trop faible pour permettre l'ouverture de groupes sur les territoires. Le souhait de l'agent peut ne pas être satisfait.
Elles ont lieu habituellement à Lille.
- L'information se trouve sur la liste des préparations proposées
- Les assistantes de formation sont les interlocutrices de proximité en relation avec les collectivités et les agents

INSCRIPTION AU CONCOURS OU A L'EXAMEN

- **L'inscription en préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen.**
- Le calendrier d'inscription aux concours et aux examens n'est pas identique à celui de l'inscription en préparation. Il est propre à chaque concours ou examen. Dans certains cas, il est propre à chaque centre organisateur.
- L'agent doit s'informer à ce sujet et procéder lui-même à son inscription auprès du centre de gestion organisateur.

Merci de votre attention

